

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 DES MEMBRES DE LA PNWW

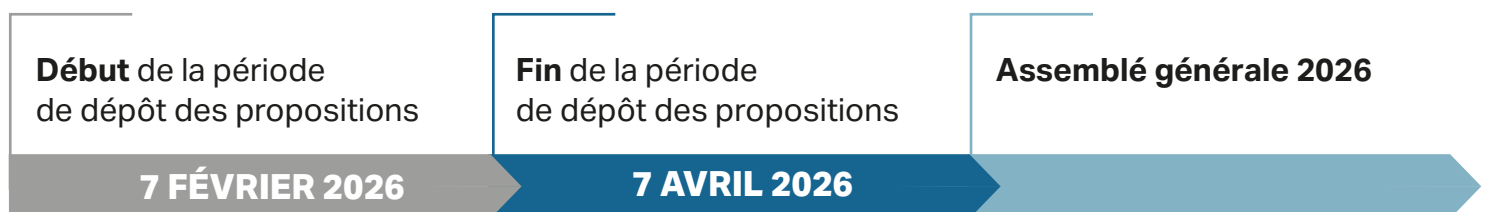


Nouvelle procédure pour la soumission des propositions

Afin de vous familiariser avec les récents changements adoptés et applicables à l'assemblée générale (AG) **du 6 juin 2026**, vous trouverez ci-bas un sommaire de la nouvelle procédure de dépôt des propositions. Cette nouvelle procédure correspond à la section 3 du *Code de procédures des assemblées générales et spéciales* adopté en décembre 2025.

Vous souhaitez faire part de votre opinion et apporter une proposition de résolution à l'AG 2026? Elle doit être transmise avant le 7 avril 2026. Aucune proposition ne sera acceptée après cette date ou le jour de l'assemblée générale.

Combien de temps ai-je pour transmettre ma proposition?



Comment déposer?

Par courriel à propositions@malecites.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Propositions
Première Nation Wolastoqiyik Wapishkek
217, rue de la Grève, Cacouna, Qc
G0L 1G0

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA PNWW

2026



Pourquoi dois-je la déposer à l'avance?

Le Comité d'analyse des propositions, composé de M. Claude Brière, représentant du Conseil des sages, Mme Nathalie Rioux, adjointe du Grand Conseil et M^e Léonie Boutin, Conseillère juridique en remplacement de M^e Laurence Maher, doit s'assurer que la proposition concerne les orientations générales de la PNWW et respecte ses encadrements en vigueur. Notez qu'une résolution a été adoptée en ce sens le 21 janvier 2026 par le Grand Conseil.

Attention : Une proposition ne peut pas annuler une décision prise par référendum des membres, mettre fin à un contrat ou une entente, compromettre la situation financière ou les intérêts économiques de la PNWW ou avoir pour effet d'entraver une négociation en cours avec un tiers. Toute proposition frivole, vexatoire ou abusive sera refusée.

1 – Acceptation

2 – Reformulation

3 – Rejet

Comment va se dérouler la présentation des propositions en assemblée générale?

Le fonctionnement est le même qu'aux dernières assemblées. Vous pourrez débattre et discuter des propositions.

N'oubliez pas !

Si votre proposition est acceptée, vous êtes responsable de la conserver et d'être présent lors de l'AG et d'en faire la présentation.

Un **Registre des propositions** sera disponible lors de l'AG afin de consulter les propositions acceptées et celles rejetées accompagnées du motif de rejet.